



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

INFOS

Info Clubs Honorabilité

Modifications lois du jeu

Infos Ligue

Inscription Bénévole

Les frais d'arbitrage

Parité Avocats

### Procès-verbaux

#### Commissions

Comité de Direction

Conseil des Sages

Statut Educateur

CDA

Organisation des Championnats

Statuts & Règlements

Futsal/Football Diversifié

Féminines

Calendriers

### Annexes

Horaires Officiels des matches

Catégories d'âges

Planning Formations

Location Véhicules

### A Consulter sur Footclub

Discipline  
+  
Sanctions



Egalement  
Consultable sur  
notre site internet  
[http://  
districtvaldemarne.fff.fr/  
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

## RAPPEL INFOS CLUBS

### Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

### Demandes de modifications de match dans Footclubs :

**TUTO** = En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

**OU** Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179>

### Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »

#### .....@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matches + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

### 1 SEULE ADRESSE pour la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

### Installation de la FMI (Nouvelle version à télécharger)

WebApp FMI Dernière version : 5.0.5

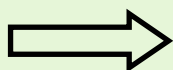
FMI : PARAMETRAGES ET BONNES PRATIQUES – DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

### 20.6 – Terrain impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite



**RSG DISTRICT 94**

**Edition N° 738 du Jeudi 26 Novembre 2025**

# COMMUNIQUES

# INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**\*Documents & \* Procès-Verbaux**

## La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

## FORMATIONS



### FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

### FORMATIONS FIA

#### FOOTBALL

Session n°1 - 20, 21, 27 et 28 septembre 2025

Session n°2 - 25, 26 octobre, 1er et 2 novembre 2025

Session n°3 - 29, 30 novembre, 6 et 7 décembre 2025

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

#### Futsal

Session unique - 4, 5, 11 et 12 octobre 2025

Lien futsal : <https://maformation.fff.fr/formation/60-formation-initiale-d-arbitre-futsal.html>

## 8<sup>ème</sup> TOUR DE COUPE DE FRANCE

### FINALES REGIONALES COUPE GAMBARDELLA

|                   |                                                   |       |         |
|-------------------|---------------------------------------------------|-------|---------|
| <u>23/11/2025</u> | <u>Creteil Lusitanos F. 21 - Houilles A.C. 21</u> | 1 - 1 | Tab 3/4 |
| <u>23/11/2025</u> | <u>Red Star F.C 21 - Joinville R.C. 21</u>        | 1 - 0 |         |

### COUPE PARIS – CREDIT MUTUEL

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

**Recrute pour la nouvelle saison 2025/2026 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal***

**F-FOOT-94 N°738 Page 3 de 58**  
Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire ou juge, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par

**exemple, l'une des commissions ci-dessous :**

- Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

**Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)**

## Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

### **Note spécifique déploiement WebAPP FMI**

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

### **1. Versions disponibles**

- **Application FMI historique**
  - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
  - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
-  **Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
  - Dernière version : 5.0.5
  - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

### **2. Mots de passe**

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### **3. Paramétrage utilisateurs / équipes**

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

#### **Simplification du paramétrage :**

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
  - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
  - Type de Profil
  - Gestionnaire feuille de match informatisée
  - Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur : Didier MAZEAS  
 Code d'accès : DMAZEAS  
 Type de profil : ☐ Gestionnaire ☒ Invité

Profil : Invité organisation, licences et compétitions

Gestion feuille de match informatisée : ☒

Signataire des demandes de licences dématérialisées : ☒

Actif : Actif

Niveau Footclubs : Utilisateur expérimenté

Téléphone : 0660905757

Adresse mail : didier.mazeas@stfr.fr

Date de dernière connexion : 04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

| Case                     | Catégorie                    | Equipe          | Compétition la plus élevée        |
|--------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Libre / Senior               | Pruniers Us 1   | Départemental 2                   |
| <input type="checkbox"/> | Libre / Senior               | Pruniers Us 2   | Départemental 4 (2024-2025)       |
| <input type="checkbox"/> | Libre / U19 - U18            | Pruniers Us 21  | Coupe Gambardella Crédit Agricole |
| <input type="checkbox"/> | Libre / U15 - U14            | Pruniers Us 1   | U15 Départemental 2 (2024-2025)   |
| <input type="checkbox"/> | Libre / U13 - U12            | Pruniers Us 1   | U13 Départemental 2 (2024-2025)   |
| <input type="checkbox"/> | Libre / U13 - U12            | Pruniers Us 2   | U13 Départemental 3 (2024-2025)   |
| <input type="checkbox"/> | Libre / Football d'animation | Pruniers Us 1   | U11 Critérium 2 (2024-2025)       |
| <input type="checkbox"/> | Libre / Football d'animation | Pruniers Us 2   | U11 Critérium 4 (2024-2025)       |
| <input type="checkbox"/> | Libre / Senior F             | Ent. Pruniers 1 | Seniors Féminines A 8 (2024-2025) |
| <input type="checkbox"/> | Libre / U15 F - U14 F        | Pruniers Us 1   |                                   |

**NB :** Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

#### 4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

#### 5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

##### Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

#### 6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

## INFO CLUB

### Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

**OU**

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » .....@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date  
**E-FOOT 94 N 738 Page 5 de 58**  
Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie  
(exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

## Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

## Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

### Avis aux Clubs

#### « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

### PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

## Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

|          |   |            |                             |    |    |
|----------|---|------------|-----------------------------|----|----|
| DECEMBRE | 4 | 11         | 18                          |    |    |
| JANVIER  | 8 | 15         | 22                          | 29 |    |
| FEVRIER  | 5 | 12         | 19                          | 26 |    |
| MARS     | 5 | 12         | 19                          | 26 |    |
| AVRIL    | 2 | 9          | 16                          | 23 | 30 |
| MAI      | 7 | 14 (férié) | 21                          | 28 |    |
| JUIN     | 4 | 11         | 18                          | 25 |    |
| JUILLET  | 2 | 09         | 23<br>(Spécial Calendriers) |    |    |

## Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## TOURNOIS CLUBS





Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529

## Invitation

### YELLOW CUP 5

Le JAUN FC est très heureux de vous inviter pour la 5ème édition de la Yellow Cup. Notre tournoi international U12-U13 (foot à 8) qui aura lieu sur deux jours, le week-end du 23 et 24 Mai 2026 à JARD sur l'Île en Vendée. Comme lors des trois premières éditions, le tournoi va regrouper 32 équipes sur notre magnifique complexe. Les matchs seront arbitrés par des officiels.

**La formule tournoi :**  
 4 groupes de 8 équipes.  
 4 premiers qualifiés pour le tournoi Ligue des Champions.  
 4 derniers qualifiés pour le tournoi Europa League.  
 Composition des équipes : 8 joueurs + 4 remplaçants maximum.

**Le programme du week-end :**

- **Samedi :** Phase de poules - 9:00 - 16:00.  
 7 matchs par équipe / Temps de jeu : 12 minutes.
- **Dimanche :** Phase finales - 9:30 - 17:00.  
 4 matchs par équipe / Temps de jeu : 15 minutes (Finales 2x8 minutes).

**Les modalités pour s'inscrire :**

- Formulaire d'inscription rempli et signé.
- Un chèque de 90 € à l'ordre du JAUN FC (frais de participation).
- Un chèque de caution de 200 € encaissé seulement si désistement moins de 1 mois avant la date de début du tournoi.

**Courrier à remettre avec tous les éléments à l'adresse suivante : 5 bis rue de la tourette, 85520 JARD sur l'Île. Si le courrier ne contient pas l'ensemble des éléments votre inscription ne sera pas prise en compte.**

Sportivement,



**QUENTIN RAMBAUD**  
 JARD-Avrillé-St-Avaugourd-Moutiers FC  
 yellowcupjardfc@gmail.com  
 06.11.97.71.85




### ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier\*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

*\* Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



### Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**



## Son Contrôle

**\*Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

**\*Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

### Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, un **contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIIAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

### Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les **éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les **éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une **interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il **emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer** ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



## La Communication



## L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

### ► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

### ► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot  
Amateur



Structures FFF  
et Haut niveau



# PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

## APPLICABLES AU 01.09.2025

### Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

**1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)**

**2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre**

**3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)**

### 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air
- Le fait rebondir au sol

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

| Secondes restantes | Décompte                        |
|--------------------|---------------------------------|
| 8, 7, 6            | <b>Mental</b>                   |
| 5                  | <b>Début du décompte visuel</b> |
| 4, 3, 2, 1         | <b>Visuel</b>                   |

**L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien** de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1<sup>ère</sup> fois que cela arrive – Corner

2<sup>ème</sup> fois (1<sup>ère</sup> récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3<sup>ème</sup> fois (2<sup>ème</sup> récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



### 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

**Seul le capitaine** (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



**Signal « stop »** : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



### **3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)**

#### **Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :**

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

**L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible.** Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

**LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.**

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

**L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur.** Elle n'est donc pas cumulée avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





## **RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES**

### **FRAIS D'ARBITRAGE**

*Saison 2025/2026*

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 *(En cours de saison),*
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs  
au moment de la signature de la FMI.***

***Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.***

#### **Rappel aux CLUBS :**

Le 1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

**Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres\*.**

\*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : [CDA@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:CDA@districtvaldemarne.fff.fr) pour avertir de l'absence de l'arbitre.

#### **Rappel aux ARBITRES :**

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

**CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.**

**Rappel demandes d'arbitres** : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).



**Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -**



**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / ..... **Adresse e-mail :** .....

**COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :**

1. ....
2. ....

**Photo**



**Adresse de correspondance :** .....  
.....  
.....

**Tél. domicile :** ..... **Tél. port. :** .....

**Centres d'intérêt prioritaires** (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....  
.....

**Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :**

.....  
.....

**ASSOCIATIONS SPORTIVES** : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre ( le club ) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



## **LE DEVOIR DE VIGILANCE :**

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



## **LE DEVOIR DE DILIGENCE**

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



## **LES SANCTIONS :**

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant



# Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

## 1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

## 2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

## 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

## 4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.  
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

## 5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

**A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.**



# Les Formulaires

## Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

**NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.**

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante [leouzan@paris-idf.fff.fr](mailto:leouzan@paris-idf.fff.fr)



# Procès-Verbaux



# COMITE DE DIRECTION

## PROCES VERBAL

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025

**Présidence : M. Denis TURCK**

**Membres présents :** Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Stéphane CALEGARI

**Assistent :** Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. Fred GALLONDE (*CDA*), Rabah AIT-ATMAN (*CTD*), Driss TAFININE (*Technicien*)

**Absent(s) Excusé(s) :** Mme Sandrine IACOVELLA, M. Jean-Pierre MAGGI, Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA

## PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 17 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

## COMMISSIONS

### Nouvelle(s) candidature(s)

Candidatures en Commissions validées par le Comité de Direction :

M. Mathias Gaston BELLEGARFDE : CDA

Mme Sofia AFKIR : Féminines

Le Secrétaire Général, Bruno FOLTIER, doit contacter les personnes ci-après et faire un retour pour le prochain Comité de Direction :

M. Dylan BINZ : Organisation des Compétitions

M. Samuel GBODIA : Délégué

### **Pour action :**

 Mettre à jour Foot 2000 avec les nouvelles nominations

## FINANCES

Intervention de **Jean-Pierre LACHASSAGNE**, Trésorier Général du District qui fait un point sur les divers postes.

La situation de suivi du budget prévisionnel est consultable sur le drive, celle-ci permet de suivre au plus proche et d'alerter si dépassement dans certains postes.

**A ce jour, aucun poste réajusté.**

Une baisse de la trésorerie dû notamment aux points suivants :

- 1- Règlement de 80 % de la Situation de la verrière
- 2- Avance de frais sur le Tournoi International U16
- 3- Achat de nouveaux PC
- 4- Décalage de certaines subventions à recevoir

Rappel méthodologie : Le budget prévisionnel du District a été établi en juillet 25, en tenant compte de toutes les informations disponibles et des réalisations au 30 juin 25. Des ajustements peuvent être apportés tout au long de la

saison si de nouvelles informations financières sont disponibles. La situation financière du District est suivie de près, avec une transparence sur le budget et une capacité d'adaptation en cas de besoin.

## TECHNIQUE

### **Intervention de Rabah AIT-ATMAN qui a dressé un bilan très positif de l'organisation et de la partie terrain des Interdistricts et des détectations.**

- **Satisfaction générale :** Le Directeur Technique Régional (DTR) a particulièrement salué la qualité des propositions faites et l'assiduité des joueurs et joueuses.
- **Objectif principal :** Il a insisté sur le fait que les résultats des Interdistricts sont secondaires. L'objectif primordial est d'identifier les jeunes pour les phases régionales, en mettant l'accent sur la qualité du comportement et l'attitude sur le terrain.

### **Intervention de Driss TAFININE sur les autres points de l'ordre du jour Technique**

#### **Projets & Actions à venir :**

- 🏆 **Hospi'Foot :** nouvelle campagne
  - 4 conventions ont été signées
  - Recherche de financement en cours
- 🏆 **Poursuite du partenariat avec « Premier de Cordée »,** prochaines actions
  - 27 novembre 2025
  - Une action est prévue chaque mois sur la seconde partie de saison
  - Le District participera, comme chaque saison, à l'événement proposé au Stade de France

#### **Foot d'Animation :**

- 🏆 Les critères et plateaux débutent ce week-end.

Driss TAFININE explique qu'il y a beaucoup d'annulation d'équipes, principalement en « ELITE ».

*Après un débat approfondi, il a été conclu que ce problème de désengagement de dernière minute est souvent lié à l'ambition des Éducateurs et à leur décision spontanée d'inscrire des équipes en compétition. Pour pallier ces désengagements, une proposition intéressante est ressortie des échanges, et sera à étudier par le CTD-DAP :*

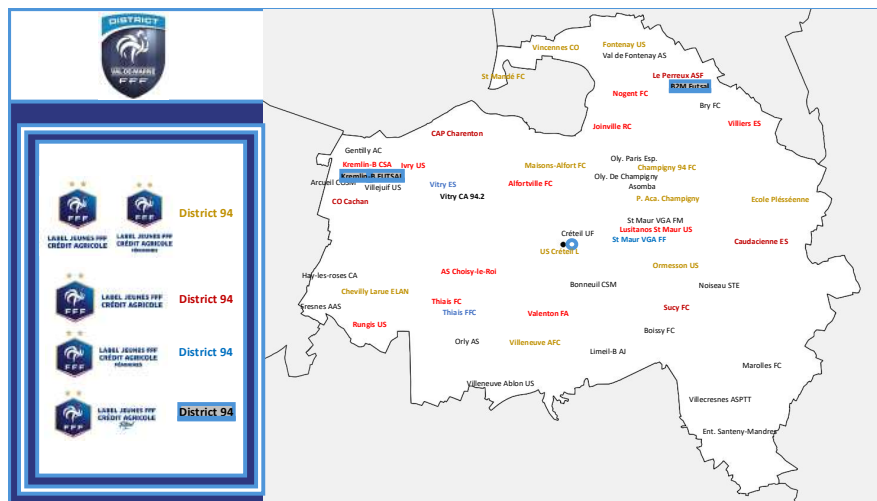
- 🏆 *Que la catégorie « ÉLITE » soit définie et attribuée par l'Équipe Technique du District, et non par des engagements spontanés des clubs.*

#### **Foot Loisirs :**

- 🏆 **Nouveaux Critériums U14-U16**
  - U14 : 8 clubs inscrits : CO Vincennes – US Lusitanos – VSA Saint Maur - ASF Le Perreux – AS Choisy le Roi – FC Caudacienne – AAS Fresnes - USJTO
  - U16 : 3 clubs : CO Vincennes – VSA Saint Maur (2 équipes) – USJTO (trop peu pour mettre en place en critérium. Une relance sera faite en décembre.
- 🏆 **Foot en Marchant :**
  - Prochaine date programmée le 20 novembre à Sucy en Brie (*Activité bénéfique mais qui n'apporte pas de nouveaux licenciés*)

#### **Futsal :**

- 🏆 **Nouveau :**
  - Plateaux U6-U7 : 8 clubs – 16 équipes
  - Plateaux U7-U8 : 8 clubs – 15 équipes
  - Critérium U10 : 9 clubs – 15 équipes
  - Critérium U12 : 10 clubs – 13 équipes
  - Critérium U14 : 5 clubs – 6 équipes
- 🏆 **Début des critères et plateaux :** 8 novembre 2025
- **Labels :**
- 🏆 6 seront à remettre cette saison :
  - 2024-27 : FC Alfortville (Espoir) – FA Valenton (Espoir)
  - 2025-28 : CSA Kremlin bicêtre (Espoir) – US Créteil Lusitanos (Or) – FC Nogent (Argent) – US Rungis



## Détections & Sélections :



Inter Districts :

- U14F : 28/10
- U15F : 31/10
- U15G : 30/10



Détections :

- U13G : processus en cours
- U13F : processus en cours
- U15 Futsal : processus en cours
- U17 Futsal : processus en cours
- 



Poursuite du centre de perfectionnement sur la catégorie U13F.

## Formation de cadres :



34 formations programmées pour la saison 2025/2026.

- 17 CFI (3 Deust) – 4 journées complémentaires – 9 certifications CFI – 2 AF – 2 évaluations DEUST (MSP et Oral)
- Un CFI U6-U9 a été dispensé – le U10-U13 est en cours

| Objet                         | Début formation                                               |                                 |                                  | Fin de la formation                                            |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|                               | Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1 | Bloc 1 (1er jour en présentiel) | Bloc 2 (2ème jour en présentiel) | Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo |
| CERTIF CFI                    | Du 29/09/2025 au 05/10/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| DEUST CFI U6/U9               | Du 22/09/2025 au 29/09/2025                                   | 30/09/2025                      | 14/10/2025                       | Du 15/10/2025 au 22/10/2025                                    |
| CFI U10/U13                   | Du 24/09/2025 au 01/10/2025                                   | 02/10/2025                      | 16/10/2025                       | Du 17/10/2025 au 24/10/2025                                    |
| CFI SENIORS                   | Du 01/10/2025 au 08/10/2025                                   | 09/10/2025                      | 13/11/2025                       | Du 14/11/2025 au 21/11/2025                                    |
| CFI FUTSAL                    | X                                                             | 23/10/2025                      | 24/10/2025                       | X                                                              |
| CFI GDB                       |                                                               |                                 |                                  |                                                                |
| CERTIF CFI                    | Du 03/11/2025 au 09/11/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| DEUST CFI U10/U13             | Du 28/10/2025 au 03/11/2025                                   | 04/11/2025                      | 18/11/2025                       | Du 19/11/2025 au 26/11/2025                                    |
| CFI U14/U19                   | Du 30/10/2025 au 05/11/2025                                   | 06/11/2025                      | 20/11/2025                       | Du 21/11/2025 au 28/11/2025                                    |
| CFI U6/U9                     | Du 18/11/2025 au 24/11/2025                                   | 25/11/2025                      | 11/12/2025                       | Du 12/12/2025 au 19/12/2025                                    |
| DEUST AF ARBITRAGE            | X                                                             | 27/11/2025                      | 04/12/2025                       | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 08/12/2025 au 14/12/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| DEUST CERTIF ORAUX            | X                                                             | 09/11/2025                      | X                                | X                                                              |
| JC DF JEUNES                  | X                                                             | 16/12/2025                      | X                                | X                                                              |
| JC DF SENIORS                 | X                                                             | 18/12/2025                      | X                                | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 02/02/2025 au 08/02/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| DEUST CFI U14/U19             | Du 27/01/2025 au 02/02/2025                                   | 03/02/2025                      | 17/02/2025                       | Du 18/02/2025 au 25/02/2025                                    |
| CFI U10/U13                   | Du 29/01/2025 au 04/02/2025                                   | 05/02/2025                      | 19/02/2025                       | Du 20/02/2025 au 27/02/2025                                    |
| CFI U14/U19                   | Du 03/02/2025 au 09/02/2025                                   | 10/02/2025                      | 10/03/2025                       | Du 11/03/2025 au 18/03/2025                                    |
| CFI U6/U9                     | Du 17/02/2025 au 23/02/2025                                   | 24/02/2025                      | 21/04/2025                       | Du 22/04/2025 au 29/04/2025                                    |
| CFI GDB                       | X                                                             | 26/02/2025                      | 27/02/2025                       | X                                                              |
| CFI FUTSAL                    | X                                                             | 05/03/2025                      | 06/03/2025                       | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 09/03/2025 au 15/03/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE | X                                                             | 12/03/2025                      | 19/03/2025                       | X                                                              |
| CFI SENIORS                   | Du 10/03/2025 au 16/03/2025                                   | 17/03/2025                      | 02/04/2025                       | Du 03/04/2025 au 10/04/2025                                    |
| CFI U10/U13                   | Du 17/03/2025 au 23/03/2025                                   | 24/03/2025                      | 09/04/2025                       | Du 10/04/2025 au 17/04/2025                                    |
| CFI U14/U19                   | Du 24/03/2025 au 30/03/2025                                   | 31/03/2025                      | 14/04/2025                       | 15/04/2025 au 22/04/2025                                       |
| CERTIF CFI                    | Du 13/04/2025 au 19/04/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| DEUST CERTIF MSP              | X                                                             | 28/04/2025                      | X                                | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 11/05/2025 au 17/05/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| JC DF JEUNES                  | X                                                             | 12/05/2025                      | X                                | X                                                              |
| JC DF SENIORS                 | X                                                             | 19/05/2025                      | X                                | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 08/06/2025 au 14/06/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 06/07/2025 au 12/07/2025                                   | X                               | X                                | X                                                              |

## Intervention de M. Fred GALLONGE, Président de la CDA :

### Effectifs :

- **176 arbitres désignables** au 05/11 (+28 par rapport au 06/11/24)
- 10 licences en attente de validation (licences non saisies par les clubs)
- **23 candidats en attente de validation** (issus des deux premières sessions de FIA Football)

### Point sur les formations :

- Formation Initiale d'Arbitrage (FIA) n°1 – 17 candidats (dont **15** val-de-marnais)
- Formation Initiale d'Arbitrage (FIA Futsal – 12 candidats (dont **07** val-de-marnais)
- Formation Initiale d'Arbitrage (FIA) n°2 – 22 candidats (dont **19** val-de-marnais)
- Formation Continue n°1 « Formation à l'usage des micro-oreillettes » en distanciel – **49** participants
- Formation Continue n°2 « Fondamentaux de la Loi 12 » en présentiel – **76** participants

### Point sur les rattrapages organisés par la CDA :

En plus des différents stages de début de saison, la CDA a organisé les rattrapages suivants :

- Rattrapage des tests physiques :
  - RAT 1 : 23/09/25
  - RAT 2 : 14/10/25
  - RAT 3 : prévu le 13 novembre 2025
- Rattrapage des tests théoriques (Lois du jeu) :
  - RAT 1 : 02/10/25
  - RAT 2 : prévu le 18 novembre 2025

### Avenir :

- Rattrapage théorique et physique le 13/11/25
- Formation continue n°3 le 25/11/25
- Formation initiale d'Arbitrage (FIA n°3 Football les 29 ,30 novembre et 06, 07 décembre 25
- Interventions UNSS (Football et Futsal) les 26/11 et 03/12

*Mme Estelle BATHENAY explique le processus existant au sein de l'UNSS et indique qu'il serait important que le CTA du District prenne contact avec l'UNSS afin d'assurer un développement de l'Arbitrage et d'amener les jeunes candidats plus tôt au District.*

### Proposition :

- La Commission Départementale d'Arbitrage propose au Comité de Direction de couvrir le **championnat D1 FUTSAL par deux Arbitres Officiels**  
*Le Comité demande qu'un sondage soit fait auprès des clubs. Sachant que si application cela se fera uniquement à compter des matchs retour afin d'assurer une équité sur la saison.*

### Pour action :

-  Adresser le sondage aux clubs Futsal D1



## POINT SUR LES LICENCIES

| Saison<br>2021 & 2022                                                                                             | Saison<br>2022 & 2023 | Saison<br>2023 & 2024 | Saison<br>2024 & 2025 | Saison<br>2025 & 2026                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>32 922</b>                                                                                                     | <b>33 435</b>         | <b>36 615</b>         | <b>35 177</b>         | <b>Saison en cours</b>                                                                            |
| <i>Au : 03/11/21</i>                                                                                              | <i>Au : 03/11/22</i>  | <i>Au : 03/11/23</i>  | <i>Au : 03/11/24</i>  | <i>Au : 03/11/25</i>                                                                              |
| 28 405                                                                                                            | 28 267                | 30 970                | 30 252                | 29 298 (*)                                                                                        |
|                                                                                                                   |                       |                       |                       | (*)<br>Nouvelles 7 818 (26,68 %)<br>Renouvellements 18 149 (61,94 %)<br>Mutations 3 331 (11,37 %) |
| On note sur la saison en cours une baisse d'enregistrement à même date saison antérieure de <b>- 854 licences</b> |                       |                       |                       |                                                                                                   |

**Constat :** perte de plusieurs licenciés.

Il est demandé à Driss, dans le cadre du PEF, de constituer un groupe de travail en y associant 2 ou 3 clubs, pour faire un état précis comparatif des pertes de ces jeunes licenciés.

## COMMISSION DE DISCIPLINE

- Proposition de nouveau barème disciplinaire remis pour information à tous les Membres.  
*Intervention de Régis Etienne sur les libellés de quelques motifs qui seront rectifiés par la Commission.*
- Règlement intérieur pour les membres de la Commission : explications par Henri BAQUE de l'objectif de cette charge du Commissaire. *Validé par le Comité de Direction, une mouture définitive sera remise au prochain Comité*
- Remis dans le Drive des sanctions du mois par catégories des personnes sanctionnées. *Régis ETIENNE se propose de tenir le fichier à jour et de le remettre à chaque Comité.*
- Dossier transmis pour donner suite à donner à la proposition d'interdiction de participer à la Coupe du Val de Marne U15 de Villejuif US pour la saison en cours.  
*Après explication des faits, le Comité valide à la majorité, le retrait de l'équipe de VILLEJUIF US de la Coupe du Val de Marne U15 pour la saison en cours.*

## RETOUR SUR ACTIONS

Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2025 au Siège du District



### Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 18h55

Nombre de clubs présents ou représentés :

\* **49 Clubs** représentant : **1 163 Voix**

**Quorum largement atteint à l'ouverture de l'AG.**

**Ce quorum a évolué est passé à : 59 Clubs /1401 Voix**

Le Président, **Denis TURCK** a excusé les absences :

Pour la FFF : - **M. Philippe DIALLO, Président,**

Pour la LPIFF : - **M Jamel SANDJAK, Président**

Pour le Département : - **M. Olivier CAPITANIO, Président & Mme Patricia KORCHEF LAMBERT, Vice-Présidente - Service des Sports**

Il a remercié pour sa présence :

-**OTHILY Vlassilis-Odelion, Inspecteur de la SDJES du Val de Marne.**

### Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire « du 12 octobre 2024 » :**

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées,

Pour : **98,08 %** Contre : **1,92 %**

2. **Approbation du Rapport Moral, « 2024 & 2025 » rédigé par Lili FERREIRA**  
Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,  
Pour : 98,19 % Contre : 1,81 %
3. **Proposition de changements « Montées & Descentes » - Application 2026 & 2027**  
Les modifications sont adoptées à la majorité des voix exprimées,  
Pour : 74,72 % Contre 25,28 %
4. **Proposition candidat : Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA « Médecin au Comité de Direction »**  
Le Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA est élu à la majorité des voix exprimées,  
Pour : 99,31 % Contre : 0,69 %
5. **Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2025**  
Après intervention du Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE et du Commissaire aux Comptes, Angel PINAR : Le Bilan au 30 Juin 2025 est adopté à la majorité des voix exprimées,  
Pour : 91,36 % Contre : 8,64 %
6. **Budget prévisionnel 2025 & 2026**  
Après intervention du Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE et du Commissaire aux Comptes, Angel PINAR : Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,  
Pour 88,53 % Contre : 11,47 %

#### Les diverses interventions lors de l'AG :

**M. Denis TURCK, Président :** Allocution (Bilan de la saison 2024 & 2025)

**M. Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général :** Bilan au 30 Juin 2025 & Budget Prévisionnel 2025 – 2026

**M. Angel PINAR, Commissaire aux Comptes :** Bilan au 30 Juin 2025 & Prévisionnel 2025-2026

**M. Bruno FOLTIER, Secrétaire Général :** Proposition de « Montées & Descentes » - Application saison 2026 & 2027

**M. Rabah AIT-ATMAN, CTD-PPF :** Présentation personnelle & Missions : Détection & Formation & Structuration

**M. Driss TAFININE, CTD-DAP :** Critériums U14-U16

**M. Jérémy CORDON-MELO, CTA :** Rappel des Prélèvements Clubs & Virements Arbitres et des Principales modifications applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 (Lois du jeu, consignes CDA)

#### En ce qui concerne les remises des récompenses :

**Mme Estelle BATHENAY & Bruno FOLTIER :** Médailles au titre de Dirigeants-es de clubs

**M. Vlassilis-Odelion OTHILY, SDJES & Denis TURCK, Président :** Trophée du FAIR-PLAY

**Mme Sandrine IACOVELLA & M. Régis ETIENNE :** Trophées CHAMPIONS D1

**Mme Patricia GUILIANI & M. Jean-Pierre LACHASSAGNE :** Accueil des formations dans les clubs

**Mme Pascale CHOQUET & M. Jean-Jacques FOPIANNI :** Challenge du Club Dynamique

**MM. Edgard KOUNDE & M. Stéphane CALEGARI :** Dotation Exceptionnelle

### Les principaux points abordés dans l'allocution du

Président du District, Denis TURCK,

En complément du rapport moral adressé à tous les Clubs

Et la diffusion d'un film retraçant les actions du District.

**Formation des jeunes :** Importance de former des adultes "bien dans leur corps et très bien dans leur tête" en plus d'éventuels bons footballeurs.

**Qualité de la formation :** Le District du Val de Marne est reconnu (plus de 25% des admissions U13G franciliens à Clairefontaine sur 4 ans proviennent du Val de Marne).

**Vigilance sur les compétitions :** Mise en garde contre les "organisations pirates" (matches amicaux/tournois non officiels) qui annulent les assurances des licenciés.

**Développement du Football Féminin :** Augmentation des licenciées dans les catégories jeunes (U13F, U15F, U18F) mais forte diminution des équipes seniors (seulement 6 engagées). Nécessité de féminiser l'encadrement.

**Succès de la GIRLY CUP :** Événement agréé UNSS et reconduit pour développer le football féminin auprès des collégiennes.

**Futsal chez les jeunes :** Forte augmentation du nombre de licenciés et début de critères malgré la difficulté à obtenir des créneaux en gymnase.

**Arbitrage :** Augmentation du nombre d'arbitres District (208 + 16 en Ligues/National) mais reste insuffisant. Création d'un poste de Conseiller Départemental en Arbitrage. Rappel des obligations sur le statut de l'arbitrage (14 clubs en infraction) et le règlement des frais/matches de coupe.

**Lutte contre les incivilités :** Saison marquée par plusieurs d'incivilités. Organisation de réunions avec les autorités

(préfet, Maires) à la Préfecture et les acteurs du football (Dirigeants, Educateurs, Arbitres) pour renforcer la lutte et l'anticipation

**Services Civiques :** Agrément respecté, obtention de 20 Services Civiques supplémentaires, permettant à 12 nouveaux clubs d'en bénéficier. Rappel des obligations de formation et de l'objectif (vie associative, non recrutement équipe première)

**Communication :** Ouverture aux réseaux sociaux et amélioration du site Internet. Appel aux volontaires pour créer une commission de développement

**Commission Médicale :** Proposition d'élection du Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA au Comité pour recréer une commission médicale

**Formation des Dirigeants/Educateurs :** Nécessité de formation et de recyclage face aux changements de règlements et aides. Offre de formations par le District.

**Démarche RSO :** Initiation d'une démarche de Responsabilité Sociale des Organisations axée sur la lutte contre les violences/discriminations, la citoyenneté/mixité et l'environnement, avec l'appui de la FFF.

**Tournoi International U16 :** Annonce de la 26ème édition (28 octobre au 1er novembre) avec la présence des PAYS-BAS, du JAPON, de la BELGIQUE et de la FRANCE.

## REMERCIEMENTS

- Merci aux 130 bénévoles du District
- Merci au personnel administratif et technique toujours à l'écoute et au service des Clubs et toujours en osmose avec le Comité Directeur et les Commissions.
- Merci au Conseil Départemental du Val de Marne
- Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES)
- A la Fédération Française de Football,
- A la Ligue du Football Amateur,
- A la Ligue de Paris Ile de France de Football

## 26<sup>ème</sup> Tournoi International U16 du Val de Marne



### Classement Final :

01 - FRANCE

02 - JAPON

03 - BELGIQUE

04 – PAYS-BAS

### Meilleur Gardien de But :

M. Noa VANDENABEELE, Belgique

### Meilleure Attaque :

France

### Meilleur Joueur :

M. Yanis KHARBOUCH, Joueur N°10, France

### Challenge du Fair-Play :

JAPON

### Résultats sur la semaine :

**MARDI 28 OCTOBRE 2025**

**Stade Didier Pironi à LIMEIL BREVANNES**

**14h00 = JAPON / PAYS-BAS (3/0)** Buteurs = TSUSHIMA Haru / DOI Kuga / YAIRO Hayato (JAPON)

**Complexe Sportif Philippe Dieuleveult au PLESSIS TRÉVISE**

**16h30 = FRANCE / BELGIQUE (4/2)** Buteurs = NIAKATE Maoula / MEGNAN PAVE Laciné / MBOUMBA Nathan / KALEMA Kévin (FRANCE) & SYSMANS Hidde / EDE ERIYO Dwight (BELGIQUE)

**JEUDI 30 OCTOBRE 2025**

**Complexe Sportif des Maisons Rouges à BRY SUR MARNE**

**14h00 = BELGIQUE / JAPON (1/3)** Buteurs = OSSOHOU Clever (BELGIQUE) & HAYASHI Teon / YAIRO Hayato / OTUKOLO Williamfinau Kaiou (JAPON)

**Complexe Sportif Philippe Dieuleveult au PLESSIS TRÉVISE**

**16h30 = FRANCE / PAYS-BAS (1/0)** Buteurs = KALEMA Kevin (FRANCE)

**SAMEDI 01 NOVEMBRE 2025**

**Complexe sportif Léo-Lagrange à Bonneuil-sur-Marne**

**14h00 = PAYS-BAS / BELGIQUE (0/1) Buteurs = CIESLINSKY Jean (BELGIQUE)**

**16h00 = FRANCE / JAPON (2/0) Buteurs = KHARBOUCH Yanis & MEGNAN PAVE Laciné (France)**

## Remerciements

Un immense merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette 26ème édition du Tournoi International des U16 du Val de Marne !

Grâce à la **passion du public** (plus de 5 000 spectateurs) pour encourager les 4 délégations, un spectacle magnifique a été assuré tout au long de la semaine

### Nous remercions chaleureusement :

- Les quatre délégations pour leur excellent état d'esprit.
- Les arbitres officiels pour leur engagement.
- Les villes hôtes (*Bry, Limeil-Brévannes, Plessis Tréville et Bonneuil*) et celles qui ont prêté leurs installations pour les entraînements (*Choisy le Roi, Maisons Alfort, Villiers/Marne*).
- Les partenaires, dont la Boulangerie « Au pain Paysan » à Joinville-le-Pont et « Rent A Car »
- Les bénévoles des clubs et du District : leur **implication sans compter** et leur passion sont la clé de la réussite de cet événement chaque année.

Félicitations à l'équipe de **France** pour sa victoire !

Votre engagement fait du Val de Marne une terre de football exceptionnelle : « La force d'une Passion »



### Pour action :

-  *Débriefing le 26 novembre 2025 à 10h00 (Faire mails aux Intéressés)*
-  *Buffet dinatoire le 28 novembre 2025 à 18h00 (Envoyer les invitations et gérer la logistique)*

## « Octobre Rose » 2025

Avant de faire le point, le Président indique qu'il faut revoir, pour les saisons à venir, un nouveau modèle de cette action qui impliquerait plus les clubs et pas seulement le District.

Le District du Val de Marne s'est une nouvelle fois mobilisé pour soutenir l'action « Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein.

### Actions mises en place :



1-Mobilisation de tous les acteurs sur le week-end des **11 et 12 octobre 2025** présents sur les terrains et se prêter au jeu de porter un **ruban rose** ou un **accessoire de couleur rose**.

2-Buts marqués par les catégories **Féminines U11 et U13** et **Masculins Séniors D1** retenues pour être les principaux acteurs seront transformés en dons du District soit 20 € par but.

**Le défi a été largement relevé : 88 buts marqués, soit un don de 1 760 €**

Ce montant qui sera porté directement au centre spécifique dans la recherche du cancer du sein :  
« **Gustave Roussy** » à Villejuif.

### Pour action :

-  Prendre rendez-vous avec le Centre pour remettre le chèque (*Voir Avec Mme Pascale CHOQUET*)

La réunion des clubs U18 s'est déroulée le vendredi 19 septembre 2025 à 19h00.

Pour cette réunion 9 Clubs étaient absents sur les 45 conviés.

Avec les clubs présents des échanges très constructifs et notamment le rappel des principales modifications des lois du jeu applicables dès cette saison.

### **Intervention au cours de la réunion de :**

Pour la partie « Arbitrage » : M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué (*Réponse à certaines interrogations*) MM. Christophe AUBERT (*Arbitre D1*), Jérémy CORDON MELO (*CTA*) et Sacha BELHASSEN (*Arbitre D2*)

Pour la partie « Technique » : M. Gaëtan DELPIERRE, Technicien du District

## Mesures « Violences sur les terrains » et modalités de fonctionnement du pôle « Prévention & Sécurisation »

Le Président informe qu'à la suite de l'envoi des courriers de sensibilisation aux Villes et aux Clubs comme cela avait été décidé, plusieurs communes ont déjà répondu favorablement pour collaborer avec le District sur les questions de violence.

**Intervention de M. Henri BAQUE qui fait une proposition de « Plan Global de Lutte contre les Incivilités » dont l'objectif est que l'approche se fasse par le risque.**

*\*La classification des rencontres dites « sensibles » sur 4 niveaux de risques selon la gravité des faits :*

**Risque 1 : Normal = Gestion habituelle**

**Risque 2 : Modéré = Arbitrage ciblé**

**Risque 3 : Important = Arbitrage Renforcé**

**Risque 4 : Majeur = Match à huis clos ou déplacé**

Les faits seraient recensés par divers réseaux :



Le Comité valide cette initiative, mais une réunion préparatoire doit se dérouler afin de déterminer plusieurs points : Diffusion des fiches préparées, suivi des rencontres « sensibles », anticipation, etc... L'objectif étant que ces actions soient pilotées régulièrement et peut-être l'élargissement du rôle de la CDPME.

### **Pour action :**

- 🔧 Réunion avec les Présidents des Commissions concernées
- 🔧 Revoir la fiche déclaration de rencontre sensible avec les 4 niveaux de risques
- 🔧 Redéfinir les fiches et les rôles des « Observateurs » et « Délégués » et faire une réunion explicative en cooptant pour le rôle de « Délégué » des Anciens Arbitres



### Intervention d'Estelle BATHENAY qui fait un retour sur les deux soirées organisées au District

Elle a commencé par exprimer et clarifier certaines déceptions personnelles ressenties lors de la dernière réunion. Elle souhaite repartir sur des bases positives pour faire progresser le projet, notamment en créant la Commission de Féminisation.

Elle a également indiqué que l'action en préparation, intitulée « **Toutes Foot** », intégrera une grande partie des idées issues des discussions. Un point détaillé sur cette action sera présenté lors du prochain Comité de Direction.

#### Réunion du 28 Juin 2025 :

- Création d'un club des femmes engagées et dirigeantes (réunions, conversation watts app)
- Créer des clips vidéo sur la vie des commissions / l'arbitrage de 30'' à diffuser sur les réseaux
- Plus de tuilage pour transmettre le savoir-faire
- Mieux communiquer sur les rôles et actions du District + le temps à consacrer à une commission (pour dédramatiser)
- Résumer les missions des commissions pour informer/recruter/expliquer
- Proposer des réunions féminines : arbitrage, missions dans les clubs, technique
- Démocratiser la Visio

#### Réunion du 03 Octobre 2025 :

- Plus de tuilage pour transmettre le savoir-faire
- Proposer des réunions féminines : arbitrage, missions dans les clubs, technique
- Démocratiser la Visio
- Commission des dirigeantes = intervention et proposition d'actions à destination des femmes – communication, formation, stands (par ex lors des journées de rentrées et autres évènements).
- Capter des femmes : visiter les clubs à la rencontre des femmes qui sont aux abords des terrains → sur les catégories vétérans (mamans plus dispos ?).
- Capter des femmes : Match de gala → mamans / petites filles ?
- Capter des femmes : Échanges de bonnes pratiques avec les autres Districts
- Capter des femmes : Plus de formations « technique » - éducatrices à proposer – stages pour les jeunes (entre 13 et 15 ans) ?
- A.F pratique féminine à développer. AF 15 ans, AF 13/15 ans + dirigeantes ?
- Trouver des leviers d'incitation envers les clubs : **Commissions ? Sensibilisation ? Missions ?**
- Capter des dirigeantes : événement : prochaine réunion = invitation de toutes les dirigeantes du 94.
- Mieux communiquer sur les formations de dirigeantes. Dès qu'il y a une nouvelle prise de licence dirigeante, inviter aux réunions.

#### Pour action :

-  Réunion du Groupe de Travail (Femmes du Comité de Direction) : Consolidation des propositions pour un plan d'action commun à mettre en place.

## POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

Actuellement, **il y a 85 services civiques** qui ont commencé depuis le mois d'octobre.  
En novembre, nous passerons à 92 volontaires car 7 ont débutés en novembre 2025.

#### **À ce jour, deux contrats ont été rompus :**

- Contrat d'un jeune de de VAL DE FONTENAY AS le 13/10/2025 : abandon de poste. Il a été remplacé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025.
- Contrat d'un jeune de ST MAUR LUSITANOS le 31/10/2025 : va être recruté au club. Le club a pour souhait de remplacer le volontaire.

Il y a eu une session de formation « civique » et « citoyenne » sur les valeurs de la République et la laïcité et tous les VOLONTAIRES convoqués ont été présents.

Il reste 5 formations sur ce même thème fixée aux dates suivantes :

- 07/11/2025
- 14/11/2025
- 28/11/2025
- 05/12/2025
- 12/12/2025

**Remerciements à Pascale CHOQUET qui assure toutes ces formations.**

**Pour la saison 2025-2026 : « NOUVEAUTES »**

- Une fiche de projet trimestrielle sera demandée aux clubs et à leurs services civiques à laquelle il leur est demandé :
  - o *Problématique et déroulement du projet*
  - o *Public visé*
  - o *Objectifs recherchés du projet*
  - o *Mise en œuvre, actions et date(s)*
  - o *Résultat final et Bilan + photo de l'événement*
- La formation tuteurs d'une demi-journée est à organiser avec la Ligue de l'Enseignement 94, en lien avec la SDJES 94. Aucune date de fixée à ce jour.
- Pour le PSC1, nous allons voir avec un formateur et la croix rouge pour connaître leurs tarifs et organiser les formations. Il y aura 10 sessions.

## COLLEGE DES PRESIDENTS-ES

La date retenue est le **MARDI 18 NOVEMBRE 2025 à 19h00 au siège du District.**

**Clubs conviés :** Vincennes CO, Rungis US, Ormesson US, Thiais FC, Sucy FC, Vitry ES, St Mandé FC, Valenton CS, Bonneuil CSM, Caudacienne ES, Chevilly Larue Elan, Fontenay US

### **ORDRE DU JOUR :**

- Gestion des matchs (Délégués/Observateurs)
- Engagement Equipes U13/U14 (Incitation Foot à 11 pour le U13)
- Amendes clubs
- Questions diverses

### **Pour action :**

- 🗺 Envoyer les invitations aux clubs concernés

## POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE RSO

**Compte Rendu Synthétique DU Comité de pilotage de la réunion RSO du 13 octobre 2025**

**Participants :** Mmes Sandrine Iacovella, Estelle Bathenay, Julianne Moukala, MM. Denis Turck, Gaëtan Delpierre, Jean Jacques Foppiani, Bruno Foltier, Henri Baqué.

### **Bilan des Actions Réalisées (RSO en place)**

Plusieurs mesures RSO ont déjà été mises en place :

- **Environnement :** Suppression des bouteilles d'eau en plastique au district.
- **Gouvernance :**
  - o Création et tenue de 3 réunions du Comité de Pilotage RSO.
  - o Mise en place d'un drive et suppression des supports « papier » pour les membres du Comité Directeur.
  - o Clarification des rôles entre le Comité de Pilotage et la future Commission RSO.

- **Communication** : Publication d'une présentation de la démarche et création d'une rubrique RSO sur le site du district.
- **Stratégie** : Intégration de la démarche RSO dans le plan d'action annuel et présentation lors de l'Assemblée Générale.

### **Actions en Cours et Orientations Stratégiques**

La séance a permis d'acter l'approche de déploiement et de suivre l'avancement de projets majeurs.

#### **Déploiement de la RSO**



**1- Commission RSO** : Pour faciliter le déploiement sans créer une nouvelle structure rigide, les membres actuels du Comité de Pilotage interviendront directement au sein des commissions existantes (en accord avec leurs Présidents) pour présenter la démarche et intégrer l'approche RSO dans les travaux en cours.

**2- Comité de Pilotage** : Maintien d'une structure légère pour le suivi régulier de l'avancement des projets, avec des points en Comité Directeur.

**3-Des propositions d'affiches récupérées sur le site de la FFF**  
(Déposées dans le DRIVE du Comité).

#### Pour action :

-  Présentation de la démarche au personnel et aux Commissions
-  Mettre en place une structure organisation des événements
-  Poursuivre la sensibilisation
-  Approfondissement des actions sur les incivilités et discriminations
-  Diffuser les affiches proposées sur le site internet
-  Création d'un DRIVE pour les Commissions : Féminines et Technique

## **CONVENTIONS DE PARTENARIATS**

-  La convention de location du terrain synthétique du District pour les +55 ans a été reconduite pour la saison 2025 & 2026, les dimanches matin.
-  Une convention a été faite avec la société GTM Bâtiment (*location du terrain synthétique une fois par semaine sur la saison*)

D'autres démarches sont en cours, notamment pour le renouvellement de la location de la rotonde du District.

## **COURRIERS: FFF / LFA / LPIFF / DIVERS**

### **FFF**

27/08/25 = Lancement des campagnes de Communication IEFF/FFF « emploi »  
 22/09/25 = Projet Club – Formation des Formateurs / Districts Pilotes – Élément pour lancement du pilote.  
 23/09/25 = Dotation Exceptionnelle pour le concours Football à l'école  
 24/09/25 = Lancement 4<sup>ème</sup> édition Coupe de France des Arbitres  
 25/09/25 = Vidéo Plan d'Engagement  
 03/11/25 = Dotation de 25 places Entraînement de l'équipe de France A à Clairefontaine.

### **LPIFF**

22/10/25 = Informations Comité Directeur du 20/10/25

## CLUBS

507502 = Courrier Antoine Colombani, ex-manager Général

## DIVERS

19/09/25 = FONDACTION DU FOOTBALL – Lancement de la 18<sup>ème</sup> édition des trophées Philippe SEGUIN

### DIVERS

#### *Changement de Classification du Bâtiment du District*

*Un point sera fait au prochain Comité de Direction.*

### TOUR DE TABLE

#### M. Denis TURCK :



Informe que :

- La Sélection U14F ira voir un entraînement à Clairefontaine de l'Equipe de France Féminines, le mardi 11 novembre 2025 (Déplacement en car)
- Qu'il a commandé des places pour l'équipe de France offertes aux salariés du District

#### M. Drisse TAFININE :



Remercie pour la place offerte

#### Mme Estelle BATHENAY :



A un rendez-vous, le 14 novembre 2025 avec l'Association « Football Ecologie de France » qui pourrait nous apporter une aide dans le cadre de la démarche RSO et éventuellement être présent lors de la « Girly Cup »

### PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

**LE 17 DECEMBRE 2025**

Le Président du District,  
**M. Denis TURCK**

Le Secrétaire Général,  
**M. Bruno FOLTIER**

# CONSEIL DES SAGES



Réunion du lundi 24 novembre 2025

**Présidente :** Mme POLICON Marie-Thérèse

**Membres :** MM. COUFFIN Michel, LEGUYADER Jacques, MAGGI Jean-Pierre,  
ROCHETTE Bernard, THOMAS Michel

## Match -N°53543302 - FC ALFORTVILLE / KREMLIN BICETRE CSA U14 Poule A

Reprise du dossier.

Audition du club d'Alfortville US :

-M. SOUMAH Saydouba

-M. SALAH Karim,

Le Conseil des Sages rappelle :

-Aux deux éducateurs du club d'Alfortville US présent qu'il leur appartient de veiller au strict respect des catégories d'âges.

-L'article 168 des RG de la FF qui précise « dans les compétitions des catégories U12 à U15, il peut être inscrit sur la feuille de match :

-un nombre illimité de joueur de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée, au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de 2 ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée.

S'agissant d'une compétition U14, le club pouvait donc inscrire des U14, des U13, et au maximum 3 U12, et en aucun cas des U11.



# Commission Départementale du Statut des Educateurs

Réunion du 24 novembre 2025



Président : LEGUYADER Jacques

Membre : M. GRESSIEN Georges, LERAY Christian, CALEGARI Stéphane

Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD)

## **D1 Seniors**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI Seniors Certifié et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### Lecture des feuilles de match :

#### **MAISONS ALFORT F.C. (542388)**

La commission constate que vous n'avez toujours pas désigné votre éducateur en Séniors D1

**Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :**

*« Les clubs disputant le Championnat D1 ont pour régulariser leur situation un délai de soixante jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat.*

*Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous. »*

**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

## **D1 U18**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### Lecture des feuilles de match :

#### **VITRY E.S. (529210)**

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 4 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe (MM TRAORE Madani) est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis (MM GUNOT Remy). ***Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.***

## **D1 U16**

***Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).***

### **Lecture des feuilles de match :**

#### **MAISONS ALFORT F.C. (542388)**

La commission constate que vous n'avez toujours pas désigné votre éducateur en U16 D1

**Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :**

***« Les clubs disputant le Championnat D1 ont pour régulariser leur situation un délai de soixante jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat.***

***Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous. »***

**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

#### **CHOISY LE ROI A.S. (500031)**

La commission constate que vous n'avez toujours pas désigné votre éducateur en U16 D1

**Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :**

***« Les clubs disputant le Championnat D1 ont pour régulariser leur situation un délai de soixante jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat.***

***Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous. »***

**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

#### **FONTENAY SS/BOIS U.S. (523873)**

La commission constate que vous n'avez toujours pas désigné votre éducateur en U16 D1

**Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :**

***« Les clubs disputant le Championnat D1 ont pour régulariser leur situation un délai de soixante jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat.***

***Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous. »***

**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

#### **AVENIR SPORTIF D'ORLY (551086)**

La commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 4 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,

**Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue**

**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

### **VITRY E.S. (529210)**

La commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 4 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,

**Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue**  
**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

### **D1 U14**

***Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).***

### **Lecture des feuilles de matchs :**

### **MAISONS ALFORT F.C. (542388)**

La commission constate que vous n'avez toujours pas désigné votre éducateur en U14 D1

**Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :**

***« Les clubs disputant le Championnat D1 ont pour régulariser leur situation un délai de soixante jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat.***

***Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous. »***

**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

### **CHEVILLY LA RUE ELAN (516843)**

La commission constate que vous n'avez toujours pas désigné votre éducateur en U14 D1

**Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :**

***« Les clubs disputant le Championnat D1 ont pour régulariser leur situation un délai de soixante jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat.***

***Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous. »***

**La commission vous demande de régulariser au plus vite votre situation sous peine de sanctions**

### **VINCENNOIS C.O. (500138)**

La commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur ne possédant pas le diplôme minimum requis,

**Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue**

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du Jeudi 23 Octobre 2025



**PRESENTS :** MME H.SOUZA, MM. M.ABED, F.GALLONDE , P.SOREL , B.FOLTIER, E.CELLAMEN, H. ANDREANANTENAINA, A.GONZALEZ, J. CORDON-MELO.

**ABSENTS EXCUSES :** MM. B. EL HOR, L. PISANU, X. TIAN, M. GASTON-BELLEGARDE

## INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents-absents », la réunion est ouverte à 19h30. L'ordre du jour est le suivant :

- **Courriers**
- **Retour sur l'Assemblée Générale des Club**
- **Formation Continue**
- **Formation Initiale à l'arbitrage**
- **Point sur les désignations 2025/2026**
- **Accompagnement des stagiaires**
- **FAR**
- **Point section « futsal »**
- **Point section féminine**
- **Préparation physique**
- **Tour de table**

## COURRIERS

Mail n°1 de Monsieur Samir Belkebir (Arbitre Régional) qui demande sa réintégration aux effectifs du district pour des raisons professionnelles.

La CDA lui demande de solliciter la Ligue de Paris pour donner suite à sa requête.

Mail de MM. XXXXDXX (D3) : souhaite contester sa rétrogradation. La CDA ne peut recevoir sa demande qui arrive hors délai et lui rappelle de prendre connaissance du règlement intérieur. Dans un second mail, il nous fait part de son impression lors de sa discussion avec un observateur. Le CDA le met à l'ordre du jour.

MM XXXNX (D2) : Suite à des retards répétés et sanctions administratives non reportées sur la FMI, la CDA décide de quatre w-e de non-désignation FMI à compter de sa date de notification (à partir de samedi 25 octobre).

## RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Changement du règlement : En D2, 3 descentes en fin de saison et la montée du 1<sup>er</sup> et du meilleur 2<sup>e</sup> de D2 en D1. Rappel aux clubs des modalités de paiement des arbitres et annonce du carton blanc pour les officiels et son fonctionnement.

## FORMATION CONTINUE

Première session en visio pour l'utilisation des micro-oreillettes : 45 participants.

Première session présentielle sur les fondamentaux de la loi 12 : 76 participants.

## **FORMATIONS INITIALES**

Première session achevée avec un groupe prometteur.

La deuxième session avec 27 candidats inscrits commence le 25/10 : 2 Féminines et 4 stagiaires provenant d'autres districts à partir de 9h30.

## **DESIGNATIONS**

Beaucoup de demandes d'arbitres sur le segment d'arbitres diversifiés.

Les délais pour les désignations des arbitres sont tenus.

Nous rappelons que les avertissements sur les compétitions jeunes sont des cartons blancs et pas jaunes, à ne pas reporter sur la FMI, sauf en cas de deux avertissements au cours du même match ou l'avertissement qui entraîne une exclusion est à transcrire.

## **ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES**

Les débriefs sont communiqués à travers le groupe WhatsApp des accompagnements et les échanges sont facilités.

Les candidats qui n'ont pas eu leur match de validation seront observés lors de la prochaine journée.

## **FAR (Filière d'Arbitrage Régional)**

Les 3 premières semaines sont concluantes avec groupe motivé. Des test physiques et théoriques ont été choisis pour évaluer les niveaux.

Les 3 stages communs FAR sont prévus avec le 77 et le 75 en mai.

Proposition des Observations « cachées » (non-communicées) : les arbitres FAR auront une observation qui ne leur sera pas annoncée à l'avance pour une évaluation plus proche de leur prestation en condition réelle. La proposition est retenue pour la FAR uniquement pour cette phase de test.

## **FUTSAL**

La 1<sup>ère</sup> FIA d'Octobre s'est terminée avec 12 stagiaires validés à l'épreuve théorique : 3 issus d'autres districts, 3 Féminines et 5 stagiaires à voir.

## **FEMININES**

Stage commun des féminines 77 : Reporté, la prochaine date sera communiquée aux arbitres féminines.

## **PREPARATION PHYSIQUE**

Sept arbitres présents aux derniers rattrapages. La nouvelle date de rattrapage de test théorique sera 6 novembre 2025.

La CDA souhaite un prompt rétablissement M. Mohamed Hamideche.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance  
Hannah SOUZA

Le Président  
Fred GALLONDE

**PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION**



# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 25 novembre 2025

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET

## AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

## Article 11 - Les Obligations

### 11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

-  **D1**
  - SENIORS :  
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
  - JEUNES FOOTBALL A 11 :  
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.  
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
    - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
    - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
  - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
    - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
    - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
    - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
-  **D2**
  - SENIORS :
    - 2 équipes
  - JEUNES :
    - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
    - Ou bien une équipe U20
    - Ou une équipe féminine U15F à 11.
    - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.
  - Foot à effectif réduit :
    - 2 équipes (de U8 à U13)
    - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
    - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

**D3**

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

**D4**

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

**11.2** - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

**11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations**

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

**11.2.2 – Sanctions**

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2<sup>ème</sup> année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulée avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

**Vérification des obligations**

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

**TERRAINS SUSPENDUS**

**La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.**

**DEROGATIONS ANNUELLES**

**580485 VILLENEUVE ABLON US**

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

**512963 THIAIS FC**

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

**553004 FC MANDRES PERIGNY**

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

**521870 SUCY FC**

+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00

**560609 USJTO CHOISY**

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00

**565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES**

Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30.

**526258 US LUSITANOS ST MAUR**

U14 BRASSAGE POULE F joue tous ses matchs à 16h CDM joue au Stade des Corneilles

**500689 CRETEIL LUSITANOS F.US**

U14 BRASSAGE poule H à domicile le samedi à 15h à Choisy le Roi, Plaine sud N°17

**VITRY CA Séniors D2.B**

A domicile « Stade Gosnat à Vitry » le dimanche à 15h30

**ST MAUR VGA US U14 D1**

A domicile le samedi à 16h30 au lieu de 15h

**551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY Séniors D3.B**

A domicile le dimanche « Stade Jean Mermoz à Orly » à 15h30 au lieu de 15h

**529210 VITRY ES Séniors D3.A**

A domicile « Stade Arrighi à Vitry » à 15h30 au lieu de 15h

**MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 11/01/2026**

53494899 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / AC CRETEIL 42 Anciens D1  
 53495562 – VILLEJUIF E. BENFICA 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.A  
 53495958 – CO VINCENNES 41 / ORLY AC 41 Anciens D2.B  
 54927568 – NOISEAU STE S. 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 Anciens D3.A  
 54850654 – MANDRES PERIGNY 42 / RC VILLENEUVE 31 Anciens D3.C  
 53497549 – BOISSY FC 32 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 Anciens + 45 ans Poule B  
 53497808 – ORLY AC 31 / PERREUX AS FRAN 31 Anciens + 55 ans Poule A  
 54993286 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U11poule A  
 54993342 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U13 poule A  
 53478382 – CHAMPIGNY FC 94 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U18 D2.A  
 53477530 – VILLIERS ES 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U16 D2.A  
 54227264 – SUCY FC 21 / CHOISY LE ROI AS 21 U16 D1

**MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026**

54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1  
 54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1  
 54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

**53444361 – NOGENT FC 1 / CACHAN CO ASC 1 Séniors D1 du 29/11/25**

Courriel et accord des 2 clubs (via Footclub) du 23/11/25, changement d'horaire.

*Accord de la commission le match se jouera à 17h au lieu de 18h.*

**53444376 – VILLENEUVE ABLON US / MAISONS ALFORT FC 2 Seniors D1.A du 13/12/25**

Courriel de Villeneuve Ablon du 20/11/25. Annulation de report.

*La commission indique le maintien du match au 13/12/2025. Prévenir vos adversaires.*

**54693064 – KREMLIN BICETRE CSA 2 / VILLECRESNES US Seniors D4.A du 23/12/25**

Courriel des 2 clubs du 21/11/25. match non joué.

*Exceptionnellement, la commission remet le match au 11/01/2026 à 17h. Prévenir vos adversaires.*

**516843 – CHEVILLY LARUE ELAN Séniors D4.B**

Courriel de Chevilly du 24/11/25.

*La commission enregistre le forfait général de CHEVILLY LARUE ELAN 4. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.*

COUPE SENIORS

CALENDRIER

|                 |   |              |             |             |              |
|-----------------|---|--------------|-------------|-------------|--------------|
| CADRAGE         | : | 1/8 FINALE : | ¼ FINALE :  | ½ FINALE :  | FINALE       |
| 11 JANVIER 2026 |   | 08 MARS 2026 | 03 MAI 2026 | 31 MAI 2026 | A DETERMINER |

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

|                 |   |              |             |             |              |
|-----------------|---|--------------|-------------|-------------|--------------|
| CADRAGE         | : | 1/8 FINALE : | ¼ FINALE :  | ½ FINALE :  | FINALE       |
| 11 JANVIER 2026 |   | 08 MARS 2026 | 03 MAI 2026 | 31 MAI 2026 | A DETERMINER |

## COUPE ENTREPRISE

### CALENDRIER

|                                     |                                  |                                  |                               |
|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| <b>1/8 FINALE :</b><br>07 MARS 2026 | <b>¼ FINALE :</b><br>02 MAI 2026 | <b>½ FINALE :</b><br>30 MAI 2026 | <b>FINALE</b><br>A DETERMINER |
|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|

## CDM

### INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

## COUPE CDM

### CALENDRIER

|                                                           |                                  |                                  |                               |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| <b>2<sup>ème</sup> Tour:</b><br>1 <sup>er</sup> MARS 2026 | <b>¼ FINALE :</b><br>02 MAI 2026 | <b>½ FINALE :</b><br>30 MAI 2026 | <b>FINALE</b><br>A DETERMINER |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|

### 55015185 – IVRY DESPORTIVA / PORT. VINCENNES Coupe VDM CDM du 26/10/25

Courriers et accords des 2 clubs du 25/11/25, *le match se jouera le 03/12/25 à 20h00.*

## ANCIENS

### 500012 – CHARENTON CAP Anciens D2.A

Courriel de Charenton du 21/11/25.

*La commission enregistre le forfait général de CHARENTON CAP 41. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.*

### 54850745 – OLYMP. CLUB IVRY 41 / MINHOTOS DE BRAGA 41 Anciens D3.B du 23/11/25

Courriel de Minhotos de Braga du 19/11/25.

*La commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de MINHOTOS DE BRAGA 41, entraînant son forfait général. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.*

## ANCIENS +55 ans

### 53497894 – PARIS 13 ATLETICO 31 / CHAMPIGNY FC 94 42 Anciens + 55 ans poule B du 23/11/25

Courriel de Paris du 19/11/25, match non joué.

*La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date pour disputer dette rencontre.*

### 53497984 – FONTENAYSIENNE ENT.42 / SUCY FC 42 Anciens + 55 ans poule C du 23/11/25

Courriel de Paris du 19/11/25, demande de report.

*La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date pour disputer dette rencontre.*

### 53497805 – AMICALE CLUB 2000 31 / ARRIGHI AS 43 Anciens + 55 ans poule A du 23/11/25

Courriel de Amicale Club du 24/11/25, match non joué.

*La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date pour disputer dette rencontre.*

### 53497895 – CHEVILLY LARUE ELAN 41 / ST MANDE FC 31 Anciens + 55 ans poule B du 23/11/25

Courriel de St Mandé du 23/11/25, match non joué.

*La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date pour disputer dette rencontre.*

## COUPE ANCIENS

### CALENDRIER

|                                                  |                                                   |                                      |                               |                                |                               |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>2<sup>ème</sup> Tour :</b><br>04 JANVIER 2026 | <b>1/16 FINALE :</b><br>1 <sup>er</sup> MARS 2026 | <b>1/8 FINALE :</b><br>05 AVRIL 2026 | <b>¼ FINALE</b><br>3 MAI 2026 | <b>½ FINALE</b><br>31 MAI 2026 | <b>FINALE</b><br>A DETERMINER |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|

## COUPE +45 ans

### CALENDRIER

|                                     |                                  |                                  |                               |
|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| <b>1/8 FINALE :</b><br>08 MARS 2026 | <b>¼ FINALE :</b><br>03 MAI 2026 | <b>½ FINALE :</b><br>31 MAI 2026 | <b>FINALE</b><br>A DETERMINER |
|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|

## FEMININES

### Séniors

#### U13

**54993609 – AVENIR SPORTIF ORLY / THIAIS FFC 2 féminines U13 poule C du 30/11/25**

Courriel de Thiais du 25/11/25, demande d'inversion avec accord des 2 équipes.

*Accord de la commission, la rencontre est inversée. Match à 11h30 au Stade MimounTHIAIS.*

## COUPE SENIORS FEMININE

### Séniors

#### CALENDRIER

Tour de cadage : 7 MARS 2026

¼ FINALE : 4 AVRIL 2026

½ FINALE : 29 AVRIL 2026

## COUPE U18 FEMININE

U18 (à 11) 20 équipes engagées

#### CALENDRIER

|                                                 |                                                  |                                             |                                 |                                  |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| <b>1<sup>er</sup> Tour :</b><br>10 JANVIER 2026 | <b>2<sup>ème</sup> Tour :</b><br>31 JANVIER 2026 | <b>3<sup>ème</sup> Tour</b><br>07 MARS 2026 | <b>¼ FINALE</b><br>4 AVRIL 2026 | <b>½ FINALE</b><br>29 AVRIL 2026 |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|

## COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

#### CALENDRIER

|                                                 |                                                  |                                             |                                 |                                  |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| <b>1<sup>er</sup> Tour :</b><br>10 JANVIER 2026 | <b>2<sup>ème</sup> Tour :</b><br>31 JANVIER 2026 | <b>3<sup>ème</sup> Tour</b><br>07 MARS 2026 | <b>¼ FINALE</b><br>4 AVRIL 2026 | <b>½ FINALE</b><br>29 AVRIL 2026 |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|

## DEPARTEMENTALE « JEUNES »

### U20

## COUPE U20

#### CALENDRIER

|                                                              |                                              |                                |                               |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>1<sup>er</sup> Tour « 1/8 Finale »</b><br>11 JANVIER 2026 | <b>2<sup>ème</sup> Tour :</b><br>31 MAI 2026 | <b>¼ FINALE</b><br>03 MAI 2026 | <b>FINALE</b><br>A Déterminer |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|

## U18

### 55046179 -VILLIERS ES 21 / NOGENT FC 21 - Coupe U18 VDM du 2/11/2025

La feuille de match n'ayant pas été transmise au District pour le 24/11/2025, *La Commission donne match perdu à l'équipe de VILLIERS ES 21, NOGENT FC 21 est qualifiée pour la suite de la compétition.*

### 53478471 – PERREUX AS FRAN 21 / AVENIR SPORTIF ORLY 21 U18 D2.B du 23/11/25

Lecture de la feuille de match et du courriel de Orly du 24/11/25.

*La commission convoque pour sa réunion du 2 décembre 2025 à 18h :*

- *un responsable des 2 clubs*
- *Mr OMBA LOSOMBA Benjamin de PERREUX AS FRAN*
- *les 2 capitaines.*

*Ces personnes devront être munies de leur licence ou PI, présence indispensable.*

### 55118122 – CHARENTON CAP 22 / THIAIS FC 22 U18 D3 du 09/11/25

Courriel de Charenton du 15/11/25.

*La commission convoque pour sa réunion du 2 décembre 2025 à 18h30 :*

- *un responsable des 2 clubs*
- *l'arbitre de la rencontre*

*Ces personnes devront être munies de leur licence ou PI, présence indispensable.*

## COUPE U18

### CALENDRIER

|                               |                      |                    |                 |                 |               |
|-------------------------------|----------------------|--------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| <b>2<sup>ème</sup> Tour :</b> | <b>1/16 FINALE :</b> | <b>1/8 FINALES</b> | <b>¼ FINALE</b> | <b>½ FINALE</b> | <b>FINALE</b> |
| 02 NOVEMBRE 2025              | 11 JANVIER 2026      | 08 MARS 2026       | 03 MAI 2026     | 31 MAI 2026     | A DETERMINER  |

## U16

### 53477617 – VILLEJUIF US 22 / CHAMPIGNY FC 94 21 U16 D2.B du 23/11/25

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de CHAMPIGNY FC 94 21.*

### 53477706 – KREMLIN BICETRE CSA 22 / BOISSY FC 21 U16 D3.A du 23/11/25

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de BOISSY FC 21.*

### 55040979 – MAISONS ALFORT FC 23 / CHOISY LE ROI AS 23 U16 D4 du 23/11/25

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de CHOISY LE ROI AS 23.*

## COUPE U16 VDM

### CALENDRIER

|                      |                    |                 |                 |               |
|----------------------|--------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| <b>1/16 FINALE :</b> | <b>1/8 FINALES</b> | <b>¼ FINALE</b> | <b>½ FINALE</b> | <b>FINALE</b> |
| 11 JANVIER 2026      | 08 MARS 2026       | 03 MAI 2026     | 31 MAI 2026     | A DETERMINER  |

## COUPE U16 AMITIE

### CALENDRIER

|                      |                    |                 |                 |               |
|----------------------|--------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| <b>1/16 FINALE :</b> | <b>1/8 FINALES</b> | <b>¼ FINALE</b> | <b>½ FINALE</b> | <b>FINALE</b> |
| 11 JANVIER 2026      | 08 MARS 2026       | 03 MAI 2026     | 31 MAI 2026     | A DETERMINER  |



## U15

### COUPE U15

#### CALENDRIER

|                                                   |                             |                         |                         |                        |
|---------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 1 <sup>er</sup> Tour Cadrage :<br>10 JANVIER 2026 | 1/8 FINALES<br>07 MARS 2026 | ¼ FINALE<br>02 MAI 2026 | ½ FINALE<br>30 MAI 2026 | FINALE<br>A DETERMINER |
|---------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|

## U14

#### **53544049 – BRY FC 22 / LIMEIL BREVANNES AJ 21 U14 Brassage poule E du 22/11/25**

Lecture de la feuille de match. Pas de terrain disponible. *La commission remet le match au 17/01/2026.*

#### **53544723 – VITRY ES 23 / CHARENTON CAP 22 U14 Brassage poule J du 22/11/25**

Lecture de la feuille de match et du rapport d'arbitre.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de CHARENTON CAP 22.*

#### **53544404 – VILLIERS ES 23 / SUCY FC 21 U14 Brassage poule F du 29/11/25**

Courriel de Villiers ES (via footclub) du 24/11/25, changement d'horaire (-1h)

*Accord de la commission le match se jouera à 13h au lieu de 14h. Prévenir vos adversaires.*

#### **53544402 – MAISONS ALFORT FC 22 / BOISSY FC 21 U14 Brassage poule G du 29/11/25**

Courriel de Maisons Alfort (via footclub) du 24/11/25, changement d'horaire et de terrain (-1h)

*Accord de la commission le match se jouera à 14h15 au lieu de 15h15, au stade Auguste Delaune à MAISONS ALFORT. Prévenir vos adversaires.*

#### **53544724 – LIMEIL BREVANNES AJ 22 / VILLENEUVE ABLON US 21 U14 Brassage poule J du 22/11/25**

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, match arrêté à la 27<sup>ème</sup> minute suite au départ du juge de touche de LIMEIL BREVANNES AJ pour désaccord avec l'arbitre central.

*Le club de LIMEIL BREVANNES AJ ayant refusé de fournir un nouvel arbitre assistant et ayant demandé l'arrêt de la rencontre, la commission donne match perdu par pénalité à LIMEIL BREVANNES AJ 22 (- 1 point / 0 but), pour en attribuer le gain à VILLENEUVE ABLON US 21 (3 points / 5 buts).*

### COUPE U14 VDM

#### CALENDRIER

|                                           |                             |                         |                         |                        |
|-------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 1/16 FINALE -CADRAGE :<br>10 JANVIER 2026 | 1/8 FINALES<br>07 MARS 2026 | ¼ FINALE<br>02 MAI 2026 | ½ FINALE<br>30 MAI 2026 | FINALE<br>A DETERMINER |
|-------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|

### COUPE U14 AMITIE

#### CALENDRIER

|                                            |                             |                         |                         |                        |
|--------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 1/16 FINALE - CADRAGE :<br>10 JANVIER 2026 | 1/8 FINALES<br>07 MARS 2026 | ¼ FINALE<br>02 MAI 2026 | ½ FINALE<br>30 MAI 2026 | FINALE<br>A DETERMINER |
|--------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 24/11/2025

Président : M. MAGGI

Présents : Mmes POLICON

MM. FOPPIANI - BOUSSARD – GUERCHOUN

## RAPPEL

### Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

### Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

### Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## JEUNES

### U15 D1 - MATCH 53476398 – ECOLE PLESSEENNE 1 / VITRY CA 1 du 15/11/2025

Hors la présence de M. FOPPIANI

Réserve en date du 17/11/2025 du club de **VITRY CA 1** sur la qualification et la participation des joueurs :

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>COULON VILLEGAS</b> | <b>Clément</b> |
| <b>PLANTEVIGNES</b>    | <b>Théo</b>    |
| <b>BACHA</b>           | <b>Rayan</b>   |
| <b>SYLLA</b>           | <b>Mathyss</b> |
| <b>DE SOUSA FRAZAO</b> | <b>Léandro</b> |

du club de **ECOLE PLESSEENNE 1** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **ECOLE PLESSEENNE 1** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, **CINQ** joueurs titulaires de licences « mutations » 2025/2026 à savoir :

|                        |                |                      |
|------------------------|----------------|----------------------|
| <b>COULON VILLEGAS</b> | <b>Clément</b> | <b>MN 01/07/2026</b> |
| <b>PLANTEVIGNES</b>    | <b>Théo</b>    | <b>MN 05/07/2026</b> |
| <b>BACHA</b>           | <b>Rayan</b>   | <b>MN 05/07/2026</b> |
| <b>SYLLA</b>           | <b>Mathyss</b> | <b>MN 05/07/2026</b> |
| <b>DE SOUSA FRAZAO</b> | <b>Léandro</b> | <b>MN 04/07/2026</b> |

Considérant que le club de **ECOLE PLESSEENNE 1** a fait figurer plus de 4 joueurs « mutation » et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.,

*La commission dit la réserve fondée et donne **MATCH PERDU** par pénalité au club de **ECOLE PLESSEENNE 1** (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain au club de **VITRY CA 1** (3 points, 0 but).*

Débit : **ECOLE PLESSEENNE DE 1** 50,00 euros

Crédit : **VITRY CA 1** 43,50 euros

## SENIORS

### Seniors D4.B - MATCH 54730841 – MAROLLES FC 2 / VALENTON FOOT ACAD. 2 du 16/11/2025

Réclamation en date du 17/11/2025 du club de **MAROLLES FC 2** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **VALENTON FOOT ACAD. 2** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation « **PERIODE NORMALE ET MUTATION HORS PERIODE** ».

La commission pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six, dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Considérant après vérification que le club de **VALENTON FOOT ACAD. 2** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique SIX joueurs mutés dont DEUX **HORS PERIODE NORMALE**, à savoir, les joueurs :

|                    |                   |                      |
|--------------------|-------------------|----------------------|
| <b>PORLON</b>      | <b>Florent</b>    | <b>MH 17/09/2026</b> |
| <b>CHENNA</b>      | <b>Wassim</b>     | <b>MH 02/10/2026</b> |
| <b>RENE CORAIL</b> | <b>Chris Evan</b> | <b>MN 10/07/2026</b> |
| <b>OUAZINE</b>     | <b>Fares</b>      | <b>MN 11/07/2026</b> |
| <b>DE LUISE</b>    | <b>Enzo</b>       | <b>MN 03/07/2026</b> |
| <b>KONE</b>        | <b>osman</b>      | <b>MN 10/07/2026</b> |

*Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

## ANCIENS

### **Anciens D3.A – MATCH 54927567 – BANN’ZANMI 41 / VILLIERS ES 42 du 23/11/2025**

Pour donner suite à une information parvenue au District du VDM quant à une irrégularité sur la feuille de match en objet,  
La commission se saisit du dossier et en vertu de l’article 30 ter du RSG du District du VDM fait EVOCATION  
Et convoque pour sa réunion du **lundi 8 décembre 2025 à 18 heures 30 :**

#### **CLUB DE BANN’ZANMI 41 :**

M. LEMOINE Alexis, arbitre central  
M. JOSEPH Max, capitaine  
M. le président ou son représentant

#### **CLUB DE VILLIERS ES 42 :**

M. KEITA Mara, capitaine

*Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leurs licences et de leurs pièces d’identité.*

**PRESENCE INDISPENSABLE.**

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 24 novembre 2025

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias obligatoires.

### La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :  
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :  
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :  
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.  
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.  
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## FUTSAL D1

## FUTSAL D2

### **N°564855 - LES GRANDS DU QUARTIER – Reprise du dossier**

Courriel en date du 21/11/2025 du Club LES GRANDS DU QUARTIER, confirmant leur demande d'intégration au championnat Seniors Futsal D2 du District du Val de Marne avec une attestation du service des Sports de Vitry Sur Seine en date du 06/11/2025 attribuant le créneau du mardi 20h - 22 h au gymnase de La Halle aux Sports Rabelais, Terrain B, en alternance avec l'équipe Féminine U18 du club de l'ASC VITRY.

*La commission, après prise en compte des informations fournies, confirme l'intégration de l'équipe LES GRANDS DU QUARTIER 1 dans le championnat Futsal D2-B (prend la place de Villeneuve Ablon US), calendrier à venir sur Footclub et site du District. Coup d'envoi 20h 30.*

### Les rencontres passées non effectuées se dérouleront les :

- N°54778505 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B reporté au 02/12/2025
- N°54778508 – VENOM FUTSAL 1 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B reporté au 12/12/2025
- N°54778511 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B reporté au 09/12/2025
- N°54778516 – GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B reporté au 20/12/2025

## MATCHES REMIS

- 54778397 – FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VITRY ASC 1 Futsal D2-A du 18/10/25 reporté au 29/11/2025
- 53498794 – SAINT MAURICE AJ 1 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 08/11/2025 reporté au 30/11/2025
- 54778505 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 02/12/2025
- 54778511 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B reporté au 09/12/2025
- 54778508 – VENOM FUTSAL 1 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B reporté au 12/12/2025
- 54778516 – GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B reporté au 20/12/2025

## COUPES VAL DE MARNE FUTSAL

Le premier tour de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal se déroulera au cours de la semaine du 12 au 18 janvier 2026.  
*La commission effectuera le tirage au sort lors de sa réunion du 15/12/2025.*

# COMMISSION FEMININE

Réunion Jeudi 02 octobre 2025



**Présents :** Pascale CHOQUET, Marie-Christine CATELAN FONTAINE, Sofia AFKIR, Estelle BATHENAY, Mélanie COUTURE, Martine MOULIN, Charlotte NYEMBMAL, Fernand (Sucy)  
**Assiste :** Inès YAGOURB

## Introduction

Ouverture de la commission :

- Présidente de la COMMISSION, *Marie-Thérèse POLICON*

## Plateaux et Critériums

### Engagements

- **Criterium U11F** : 2 poules de 6 équipes
- **Criterium U13F** : 3 poules avec 1 de 7 équipes et 2 de 8 équipes

### Plateaux U6 à U9

- Faire une relance aux clubs pour confirmer les dates de plateaux
- Annoncer qu'il faut faire un plateau au moins dans l'année

### Pratique U11F/U13F/U15F à 8

- Pas d'anomalie
- Forfait de l'école plésséenne en U13F

### Pratique U18F et U15F

- U15F foot à 8 : Poule de 10 équipes
- U18F pas de pratique à 8

### Pratique Seniors à 11

- Poule de 6 équipes
- **Formation de Cadres**
- AF Pratique Féminine – **Dimanche 3 mai 2025**
- **Parcours d'Excellence Sportif**

### Responsable U13F/U14F/U15F : Inès YAGOURB - Gaëtan DELPIERRE

- Niveau U14F plutôt moyen
- Niveau U15F élevé avec un groupe homogène

## Evènements

- Finale départementale **Festival U13F** le 29 mars 2026
  - 1<sup>er</sup> tour le 15 mars
- Finale départementale **Challenge U11F** le 30 mai 2026
  - 1<sup>er</sup> tour 12 avril 2026
- Finale **Futsal U11F/U13F** le 03 juin 2026
  - 22 février 2026 et 08 février 2026 – à confirmer avec Fernand
- **Projet Toutes Foot** : date butoir d'inscription des clubs 15 décembre 2025
- **Girly Cup** le 20 mai 2026
- **Foot à 5 en EDF** : Sondage à envoyer aux clubs en Phase 1 et mise en place si possible en phase 2

---

**Date de la prochaine commission : 13 novembre 2025**



# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 27 novembre 2025

## RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : [districtvaldemarne.fff.fr](http://districtvaldemarne.fff.fr) - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

## AVIS IMPORTANT !

Suite à des dysfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

**Elles sont mises en application à compter des journées 15 et 16 NOVEMBRE 2025,**

*(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)*

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-parametrages-et-bonnes-pratiques/>

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

### Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

### 1<sup>er</sup> Appel de Feuilles de matchs manquantes

#### U16 D3 :

**Dimanche 19/10/2025**

53478007 50655.1 860294 Villeneuve Afc 22 530263 Arcueil Com 21

#### U16 D4 :

**Dimanche 09/11/2025**

55041005 56380.1 500031 Choisy Le Roi As 23 560655 F.C. D'Alfortville 22

**Dimanche 16/11/2025**

55040972 56347.1 500031 Choisy Le Roi As 23 514388 Nogent S/Marne F.C. 23

**Article 44-3 du règlement sportif général –**

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : **avertissement**
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

**Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 16/11/2025) :**

| COMPETITIONS / CLUBS                    | 1 <sup>ère</sup> non-utilisation<br>(Avertissement) | 2 <sup>ème</sup> non-utilisation<br>(Amende 100€) | 3 <sup>ème</sup> non-utilisation<br>(Match perdu par pénalité) |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>U18 D2</b><br>Cachan Co Asc 21       | 16/11/2025                                          |                                                   |                                                                |
| <b>U16 D1</b><br>Avenir Sportif Orly 21 | 09/11/2025                                          |                                                   |                                                                |
| <b>U16 D2</b><br>Choisy Le Roi As 23    | 16/11/2025                                          |                                                   |                                                                |
| <b>U16 D3</b><br>Val De Fontenay As 21  | 09/11/2025                                          |                                                   |                                                                |
| <b>U16 D4</b><br>Choisy Le Roi As 23    | 09/11/2025                                          |                                                   |                                                                |
| <b>U15F</b><br>Sucy F.C. 1              | 16/11/2025                                          |                                                   |                                                                |
| <b>U13F C</b><br>Avenir Sportif Orly 1  | 16/11/2025                                          |                                                   |                                                                |

**INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026**

**Attention !** rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

**FUTSAL D2 – Poule B**

Intégration du club de **LES GRANDS DU QUARTIER** à la place de VILLENEUVE ABLON CO qui était Forfait Général. *Avis aux clubs de ce groupe.*

**RAPPEL: CALENDRIER U16 D4**

**Comme annoncé, pour donner suite à nombreux Forfaits Généraux, le calendrier U16 D4**

**A été intégralement refait. Passage à un groupe de 12**

*(au lieu de 2 groupes de 10)*

*Comme cela avait été indiqué, les résultats des matchs déjà joués ont été saisis, en ayant modifié la date des rencontres au 05 Octobre 2025.*

**Vous pouvez consulter dès à présent votre Foot club qui est à jour et sur le site internet du District.**

**Matches non joués à ce jour :**

**Merci de faire des propositions pour jouer ces rencontres – Accord des deux clubs nécessaires**

| U16 D4 / U16 D4 -Poule Unique |         |        |                         | Poule Unique A 12 Eq |                         | 142                |
|-------------------------------|---------|--------|-------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------|
| Dimanche 05/10/2025           |         |        |                         |                      |                         |                    |
| 55040952                      | 56327.1 | 541437 | Bonneuil S/Marne Csm 22 | 500031               | Choisy Le Roi As 23     | Résultat non saisi |
| 55040953                      | 56328.1 | 590215 | Ent Gentilly Arcueil 21 | 535547               | Ent. Santeny Mandres 22 | Résultat non saisi |
| 55040954                      | 56329.1 | 514388 | Nogent S/Marne F.C. 23  | 582118               | Sfc Canaverois 21       | Résultat non saisi |
| 55040955                      | 56330.1 | 542388 | Maisons Alfort Fc 23    | 580485               | Villeneuve Ablon U.S 22 | Résultat non saisi |
| 55040956                      | 56331.1 | 535208 | Val De Fontenay As 22   | 560655               | F.C. D'Alfortville 21   | Résultat non saisi |

**RAPPEL : CALENDRIER U18 D3**

**Comme annoncé, pour donner suite à nombreux Forfaits Généraux, le calendrier U18 D3**

**A été intégralement refait. Passage à un groupe de 12**

*(au lieu de 2 groupes de 10)*

*Comme cela avait été indiqué dans notre courriel, les résultats des matchs déjà joués ont été saisis, en ayant modifié la date des rencontres (05 octobre 2025 et 19 octobre 2025).*

**Vous pouvez consulter dès à présent votre Foot club qui est à jour et sur le site internet du District.**

**Matches non joués à ce jour :**

**Merci de faire des propositions pour jouer ces rencontres – Accord des deux clubs nécessaires**

| U18 D3 -Poule Unique / U18 D3 |         |        |                         | Poule Unique A 12 Eq |                        | 144                |
|-------------------------------|---------|--------|-------------------------|----------------------|------------------------|--------------------|
| 55118065                      | 56552.1 | 500651 | Boissy F.C. 21          | 534669               | Marolles Fc 21         | Résultat non saisi |
| 55118066                      | 56553.1 | 541437 | Bonneuil S/Marne Csm 22 | 582118               | Sfc Canaverois 21      | Résultat non saisi |
| 55118067                      | 56554.1 | 500012 | Charenton Cap 22        | 530263               | Arcueil Com 21         | Résultat non saisi |
| 55118068                      | 56555.1 | 514388 | Nogent S/Marne F.C. 22  | 500716               | Hay Les Roses Ca 21    | Résultat non saisi |
| 55118069                      | 56556.1 | 542388 | Maisons Alfort Fc 22    | 512963               | Thiais F.C. 22         | Résultat non saisi |
| 55118070                      | 56557.1 | 590215 | Ent Gentilly Arcueil 21 | 500004               | Vitry Ca 22            | Résultat non saisi |
| Dimanche 19/10/2025           |         |        |                         |                      |                        |                    |
| 55118071                      | 56558.1 | 512963 | Thiais F.C. 22          | 500004               | Vitry Ca 22            | Résultat non saisi |
| 55118072                      | 56559.1 | 500716 | Hay Les Roses Ca 21     | 542388               | Maisons Alfort Fc 22   | Résultat non saisi |
| 55118073                      | 56560.1 | 530263 | Arcueil Com 21          | 514388               | Nogent S/Marne F.C. 22 | Résultat non saisi |
| 55118074                      | 56561.1 | 534669 | Marolles Fc 21          | 500012               | Charenton Cap 22       | Résultat non saisi |
| 55118075                      | 56562.1 | 582118 | Sfc Canaverois 21       | 500651               | Boissy F.C. 21         | Résultat non saisi |

# ANNEXES

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

## Saison 2025/2026



### CHAMPIONNATS & COUPES

| SAMEDI APRES-MIDI   |       |
|---------------------|-------|
| U14                 | 16h00 |
| U15                 | 14h00 |
| Séniors Féminines   | 16h00 |
| SAMEDI SOIR         |       |
| Séniors             | 18h30 |
| DIMANCHE MATIN      |       |
| CDM/Anciens/+45 ans | 09h30 |
| +55 ans             | 10h00 |
| DIMANCHE APRES-MIDI |       |
| Séniors             | 15h00 |
| U16 & U18           | 13h00 |
| U20                 | 13h00 |

### FOOTBALL D'ANIMATION

|         |               |
|---------|---------------|
| U12/U13 | 14h00 & 15h00 |
| U10/U11 | 10h00 & 11h00 |
| U8/U9   | 09h30         |
| U6/U7   | 11h00         |

| Objet                         | Début formation                                               |                                         | Fin de la formation                      |                                                                |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|                               | Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1 | Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i> ) | Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i> ) | Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo |
| CERTIF CFI                    | Du 29/09/2025 au 05/10/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| DEUST CFI U6/U9               | Du 22/09/2025 au 29/09/2025                                   | 30/09/2025                              | 14/10/2025                               | Du 15/10/2025 au 22/10/2025                                    |
| CFI U10/U13                   | Du 24/09/2025 au 01/10/2025                                   | 02/10/2025                              | 16/10/2025                               | Du 17/10/2025 au 24/10/2025                                    |
| CFI SENIORS                   | Du 01/10/2025 au 08/10/2025                                   | 09/10/2025                              | 13/11/2025                               | Du 14/11/2025 au 21/11/2025                                    |
| CFI FUTSAL                    | X                                                             | 23/10/2025                              | 24/10/2025                               | X                                                              |
| CFI GDB                       |                                                               |                                         |                                          |                                                                |
| CERTIF CFI                    | Du 03/11/2025 au 09/11/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| DEUST CFI U10/U13             | Du 28/10/2025 au 03/11/2025                                   | 04/11/2025                              | 18/11/2025                               | Du 19/11/2025 au 26/11/2025                                    |
| CFI U14/U19                   | Du 30/10/2025 au 05/11/2025                                   | 06/11/2025                              | 20/11/2025                               | Du 21/11/2025 au 28/11/2025                                    |
| CFI U6/U9                     | Du 18/11/2025 au 24/11/2025                                   | 25/11/2025                              | 11/12/2025                               | Du 12/12/2025 au 19/12/2025                                    |
| DEUST AF ARBITRAGE            | X                                                             | 27/11/2025                              | 04/12/2025                               | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 08/12/2025 au 14/12/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| DEUST CERTIF ORAUX            | X                                                             | 09/11/2025                              | X                                        | X                                                              |
| JC DF JEUNES                  | X                                                             | 16/12/2025                              | X                                        | X                                                              |
| JC DF SENIORS                 | X                                                             | 18/12/2025                              | X                                        | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 02/02/2025 au 08/02/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| DEUST CFI U14/U19             | Du 27/01/2025 au 02/02/2025                                   | 03/02/2025                              | 17/02/2025                               | Du 18/02/2025 au 25/02/2025                                    |
| CFI U10/U13                   | Du 29/01/2025 au 04/02/2025                                   | 05/02/2025                              | 19/02/2025                               | Du 20/02/2025 au 27/02/2025                                    |
| CFI U14/U19                   | Du 03/02/2025 au 09/02/2025                                   | 10/02/2025                              | 10/03/2025                               | Du 11/03/2025 au 18/03/2025                                    |
| CFI U6/U9                     | Du 17/02/2025 au 23/02/2025                                   | 24/02/2025                              | 21/04/2025                               | Du 22/04/2025 au 29/04/2025                                    |
| CFI GDB                       | X                                                             | 26/02/2025                              | 27/02/2025                               | X                                                              |
| CFI FUTSAL                    | X                                                             | 05/03/2025                              | 06/03/2025                               | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 09/03/2025 au 15/03/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE | X                                                             | 12/03/2025                              | 19/03/2025                               | X                                                              |
| CFI SENIORS                   | Du 10/03/2025 au 16/03/2025                                   | 17/03/2025                              | 02/04/2025                               | Du 03/04/2025 au 10/04/2025                                    |
| CFI U10/U13                   | Du 17/03/2025 au 23/03/2025                                   | 24/03/2025                              | 09/04/2025                               | Du 10/04/2025 au 17/04/2025                                    |
| CFI U14/U19                   | Du 24/03/2025 au 30/03/2025                                   | 31/03/2025                              | 14/04/2025                               | 15/04/2025 au 22/04/2025                                       |
| CERTIF CFI                    | Du 13/04/2025 au 19/04/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| DEUST CERTIF MSP              | X                                                             | 28/04/2025                              | X                                        | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 11/05/2025 au 17/05/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| JC DF JEUNES                  | X                                                             | 12/05/2025                              | X                                        | X                                                              |
| JC DF SENIORS                 | X                                                             | 19/05/2025                              | X                                        | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 08/06/2025 au 14/06/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
| CERTIF CFI                    | Du 06/07/2025 au 12/07/2025                                   | X                                       | X                                        | X                                                              |
|                               |                                                               |                                         |                                          |                                                                |
|                               |                                                               |                                         |                                          |                                                                |
|                               |                                                               |                                         |                                          |                                                                |
|                               |                                                               |                                         |                                          |                                                                |
|                               |                                                               |                                         |                                          |                                                                |
|                               |                                                               |                                         |                                          |                                                                |
|                               |                                                               |                                         |                                          |                                                                |

2024/2025  
2025/2026

17 CFI  
17 + 2 CFI

5 CERTIF CFI  
8 CERTIF CFI

0 AF  
2 AF





## CATEGORIES D'AGES

| HOMMES                        |                  |                                        |             | FEMMES                          |              |                                                           |  |
|-------------------------------|------------------|----------------------------------------|-------------|---------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------|--|
| CATEGORIE                     |                  | PRATIQUES                              | NAISSANCE   | CATEGORIE                       |              | PRATIQUE                                                  |  |
| <b>ANCIENS</b><br>+55 ans     | Licence Vétérans | Championnat Foot à 9                   | Dès 55 ans  |                                 |              |                                                           |  |
| <b>ANCIENS</b><br>+45 ans     | Licence Vétérans | Championnat Foot à 11                  | Dès 45 ans  |                                 |              |                                                           |  |
| <b>ANCIENS</b>                | Licence Vétérans | Championnat Foot à 11                  | <b>1991</b> |                                 |              |                                                           |  |
| <b>SENIORS</b>                | Licence Seniors  | Championnat Foot à 11                  | <b>2005</b> | <b>SENIORS F</b>                | Licence U19F | Championnat Foot à 11                                     |  |
| <b>U20</b>                    | Licence U20      | Championnat Foot à 11                  | <b>2006</b> |                                 |              |                                                           |  |
|                               | Licence U19      |                                        | <b>2007</b> |                                 |              |                                                           |  |
| <b>U18</b>                    | Licence U18      | Championnat Foot à 11                  | <b>2008</b> | <b>U18F</b>                     | Licence U18F | Championnat Départemental et Régional<br>Foot à 8 ou à 11 |  |
|                               | Licence U17      |                                        | <b>2009</b> |                                 | Licence U17F |                                                           |  |
| <b>U16</b>                    | Licence U16      | Championnat Foot à 11                  | <b>2010</b> |                                 | Licence U16F |                                                           |  |
|                               | Licence U15      |                                        | <b>2011</b> | <b>U15F</b>                     | Licence U15F | Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité  |  |
| <b>U14</b>                    | Licence U14      | Championnat Foot à 11                  | <b>2012</b> |                                 | Licence U14F |                                                           |  |
|                               | Licence U13      |                                        | <b>2013</b> | <b>U13F</b>                     | Licence U13F | Critérium départemental ou Mixité                         |  |
| <b>U13</b>                    | Licence U13      | Critérium Foot à 8<br>(14 dates)       | <b>2013</b> |                                 |              |                                                           |  |
|                               | Licence U12      |                                        | <b>2014</b> |                                 | Licence U12F |                                                           |  |
| <b>U11</b>                    | Licence U11      | Critérium Foot à 8<br>(14 dates)       | <b>2015</b> | <b>U11F</b>                     | Licence U11F | Critérium départemental ou Mixité                         |  |
|                               | Licence U10      |                                        | <b>2016</b> |                                 | Licence U10F |                                                           |  |
| <b>U9</b><br><b>DEBUTANTS</b> | Licence U9       | Plateaux Foot à 5<br>(14 dates)        | <b>2017</b> | <b>U9F</b><br><b>DEBUTANTES</b> | Licence U9F  | Critérium départemental ou Mixité                         |  |
|                               | Licence U8       |                                        | <b>2018</b> |                                 | Licence U8F  |                                                           |  |
| <b>U7</b><br><b>DEBUTANTS</b> | Licence U7       | Plateaux Foot à 3, 4 ou 5<br>(9 dates) | <b>2019</b> | <b>U7F</b><br><b>DEBUTANTES</b> | Licence U7F  | Mixité                                                    |  |
|                               | Licence U6       |                                        | <b>2020</b> |                                 | Licence U6F  |                                                           |  |
|                               | Licence U6       |                                        | <b>2021</b> |                                 | Licence U6F  |                                                           |  |
|                               |                  | 5 ans révolus                          |             |                                 |              |                                                           |  |

# RENT CAR

 PROCHE,  CHER

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10 %** de réduction\*

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

**rentacar.fr**  
0 891 700 200 Service 0,20 €/min  
\* prix appel



## Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024

### Véhicules de tourisme

| Catégories | Exemple de modèle      | 1 à 3 jours      | 4 à 8 jours | 9 à 15 jours | 16 à 29 jours | 30 jours et + |                                | KM supp |                               |
|------------|------------------------|------------------|-------------|--------------|---------------|---------------|--------------------------------|---------|-------------------------------|
|            |                        | Prix par jour HT |             |              |               |               | Forfait Mensuel<br>100 km/jour |         | Prix total mensuel<br>3000 km |
|            |                        |                  |             |              |               |               |                                |         |                               |
|            |                        | 100 km/jour      | 100 km/jour | 100 km/jour  | 100 km/jour   | 100 km/jour   |                                |         |                               |
| A          | ECO 3P                 | 45,53            | 34,15       | 28,22        | 24,13         | 22,37         | 671,10                         | 0,23    |                               |
| B          | CITADINE 5P            | 49,76            | 37,32       | 30,85        | 26,38         | 25,15         | 754,50                         | 0,24    |                               |
| BP         | CITADINE 5P BOITE AUTO | 54,00            | 40,50       | 33,48        | 28,62         | 27,31         | 819,30                         | 0,24    |                               |
| C          | AFFAIRE                | 64,58            | 48,44       | 40,04        | 34,24         | 30,74         | 922,20                         | 0,25    |                               |
| CP         | AFFAIRE BOITE AUTO     | 68,82            | 51,61       | 42,67        | 36,48         | 32,15         | 964,50                         | 0,25    |                               |
| D          | CONFORT                | 73,06            | 54,79       | 45,30        | 38,72         | 37,74         | 1 132,20                       | 0,28    |                               |
| DP         | CONFORT BOITE AUTO     | 80,47            | 60,35       | 49,90        | 42,65         | 39,38         | 1 181,40                       | 0,28    |                               |
| DMP        | MULTISPACE             | 88,51            | 66,38       | 54,88        | 46,92         | 40,66         | 1 219,80                       | 0,29    |                               |
| E          | BERLINE                | 100,16           | 75,12       | 62,10        | 53,09         | 44,72         | 1 341,60                       | 0,00    |                               |
| EP         | BERLINE BOITE AUTO     | 109,06           | 81,79       | 67,62        | 57,80         | 46,13         | 1 383,90                       | 0,31    |                               |
| F *        | MINIBUS 9 places       | 146,92           | 110,18      | 91,08        | 77,87         | 63,53         | 1 905,90                       | 0,34    |                               |
| FP         | MONOSPACE 7places      | 140,82           | 105,61      | 87,31        | 74,64         | 55,91         | 1 677,30                       | 0,34    |                               |

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP)

Assistance 24H/24

Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature